

S.E.L.A.R.L.U. DENIS-BERTIN

19 novembre 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 18 septembre 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique de la société par actions simplifiée à associé unique « DENIS-BERTIN », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Fort-de-France (Martinique), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Henri DENIS-BERTIN